

République française

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE DE MOMERES

Séance du 12 janvier 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 05/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe ROMAN

Présents : 14

Présents : Christophe ROMAN, Françoise BERENGUEL, Pierre GIRARDEAU, Eugène CAZENAVE, Patrick BONNET, Christelle MEDAILLON, Julien MONIN, Baptiste MOULIE, Rémi PELTIER, Florent REYNAUD, Bernard SARRABERE, Gilles SEMMARTIN, Marc SUBERBIE, Sylvain TRIGUEROS

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Rémi PELTIER

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAC 2024 - 2024_DE_005

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées attribue une aide financière à ses communes membres de moins de 1 500 habitants afin de contribuer à la réalisation de projets communaux reconnus comme structurants à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser les travaux suivants :

- **Création d'un abri bus sortie du village direction Tarbes**
- **Aménagement ruisseau le long de la RD 935 : mise en sécurité des suils de ponts, partie sud**

A ce titre, il propose de :

- Solliciter l'attribution d'une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, au titre du Fonds d'Aide aux Communes **FAC 2024**.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande de fonds d'aide aux communes auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent cette demande et chargent Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

/O Le Maire, **Christophe ROMAN, 1er Adjoint**

RF PREFECTURE DES HAUTES PYRENEES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2024 065-216503136-20240112-2024_DE_005-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 / 01 / 20 24
et publié ou notifié
le 25 / 01 / 20 24

RF
PREFECTURE DES HAUTES PYRENEES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/01/2024
065-216503136-20240112-2024_DE_005-DE